FRC.41
28228
Cza
Fnc
24056

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE

Le 5 Décembre,

Au nom des commissaires envoyés dans les départemens du Doubs, du Jura et de l'Ain,

PAR C. A. PRIEUR, l'un d'eux, et député de la Côte-d'Or;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

LA Convention nationale, par ses décrets des sept et onze octobre dernier, avoit nommé Deydier, Guyton et moi pour se rendre dans les départemens

THE NEWBERRY LIBRARY

du Doubs, du Jura et de l'Ain. Elle nous chargeoit d'examiner l'état des forces de la république dans cette partie de ses frontières voisines de la Suisse, et de rechercher tous les moyens de mettre les lieux exposés, dans un état de défense respectable. Elle nous autorisoit également à ordonner provisoirement toutes les mesures qui nous paroîtroient urgentes pour la sûreté de l'Etat.

Après avoir terminé ce travail, auquel nous nous sommes livrés sans interruption pendant environ six semaines, je viens, au nom de la Commission, vous en présenter succinctement les principaux résultats.

On se rappelle que cette commission fut provoquée par une adresse des citoyens de Pontarlier. Ces vrais amis de la patrie avoient des inquiétudes qui prenoient leur source, d'une part dans ce que les différens gouvernemens de la Suisse laissoient percer de leurs sentimens et de leurs dispositions envers la France, d'autant plus que l'état de nos relations avec eux n'étoit rien moins que satisfaisant; d'autre part, dans l'état de dénuement apparent des départemens de cette frontière, résultant de l'envoi considérable qu'ils avoient fait de gardes nationaux pour alimenter nos armées du Nord, du Centre ou du Midi; envoi qui sembloit enlever à leurs foyers leurs défenseurs naturels, que l'on voyoit avec peine emporter la plus grande partie des armes précédemment distribuées dans le pays. Ce dénuement paroissoit d'ailleurs plus alarmant à raison du petit nombre de places fortes dans ces départemens, et du peu d'habitude qu'on a communément de juger la valeur des positions inexpugnables par lesquelles la nature y a presque

continuement suppléé. Enfin, ce qui donnoit lieu aux plaintes le plus justement fondées, c'étoit la négligence combinée avec l'incivisme voilé, mais d'autant plus perfide, dont la plupart des agens militaires de toutes les armes et de tout grade, offroient depuis deux années entières le spectacle le plus scandaleux; ensorte que les bons citoyens gémissoient inutilement, depuis ce temps, de voir cette conduite criminelle qui favorisoit si bien les noirs projets des émigrés, les efforts de l'aristocratie intérieure, le venin du fanatisme que les prêtres ne cessoient de distiller pour porter les maux à leur comble; en un mot, qui servoit parfaitement l'horrible complot préparé par le tyran que la nation elle-même avoit couronné.

Nous étions instruits jusqu'à un certain point de cet état des choses, dès avant notre départ. C'est pourquoi, prévoyant le genre d'opérations que nous aurions à faire, nous nous adressâmes au ministre de la guerre, non-seulement pour nous procurer les mémoires, cartes et autres renseignemens concernant cette frontière, qui étoient dans ses bureaux, mais même afin d'obtenir, s'il étoit possible, pour nous accompagner, un officier d'artillerie et un du génie, dont les talens et le civisme ne laissassent rien à desirer. La pénurie où l'on est à cet égard ne permit pas au ministre de nous donner d'officier d'artillerie. Nous emmenâmes seulement le maréchal de camp Deshauts-Champs, ancien officier du génie, qui, par ses connoissances dans son art, et nous ajoutons, pour transmettre fidélement l'opinion qu'on en a prise par-tout, par le caractère de philosophie et le patriotisme le plus pur qu'il mani-

feste constamment, nous a été de la plus grande utilité.

Nous nous sommes donc rendus à Besançon avec ce général, et de là nous nous sommes portés à l'extrême frontière que nous avons suivie depuis Blamont jusqu'à Pontarlier et Chateau de Joux, ensuite depuis Salins à S. Claude ; après quoi nous avons vu le pays de Gex, la frontière du département de l'Ain depuis Fort-l'Ecluse jusqu'à Pierre-Châtel, prenant enfin notre route par Bourg, chef-lieu de ce dernier département, et par la fonderie de canons du Creusot, près Mont-Cenis, en revenant à Paris.

Comme les objets dont nous avons eu à nous occuper étoient extrêmement multipliés, et qu'il s'en accumuloit chaque jour de nouveaux, nous avons eu soin d'informer la Convention nationale de nos opérations, ainsi que des remarques les plus intéressantes, sous les rapports tant civils que militaires, que nous faisions à mesure que nous avancions dans notre course. Cette sorte de compte rendu par parties successives en même temps qu'il facilitoit notre travail, étoit d'ailleurs une obligation indispensable pour que l'assemblée pût connoître, sans trop de retard, la situation des choses dans les lieux que nous venions de visiter, prononcer au besoin sur les mesures que nous n'avions pu établir que provisoirement, et statuer sur les renvois pressans que nous sollicitons de sa sagesse. Ainsi, indépendamment de nombre de lettres que nous avons écrites à plusieurs comités, ou aux ministres, ou à des membres particuliers de l'assemblée, nous en avons adressé

directement et à différentes époques, six fort étendues au président de la Convention.

Nous avons d'ailleurs formé ou recueilli un grand nombre d'états, mémoires ou pétitions, relatifs aux diverses branches du service public, ou à des affaires particulières ; nous prions la Convention d'en ordonner le renvoi aux agens qui doivent en connoître. étant toujours prêts de de notre côté à leur fournir les explications et développemens dont nous avons acquis personnellement la connoissance.

D'après cela, citoyens, vos commissaires ont pensé que, pour compléter le travail dont ils ont été chargés, il ne leur restoit qu'à réunir, dans un tableau concis, ce qui est nécessaire pour en faire juger l'ensemble, en y joignant quelques vues d'utilité publique que les circonstances leur ont suggérées.

La ville de Besançon dans laquelle nous nous rendîmes d'abord, devoit à tous égards exciter notre attention.

Nous ne fûmes pas long-temps à nous appercevoir combien l'esprit public y est avancé. Les corps administratifs, et principalement celui de département, les commissaires de la commune, formant une assemblée permanente, les tribunaux, la garde nationale sédentaire, le très-grand nombre de citoyens, sont fortement passionnés par cet amour de la liberté, qui peut seul aujourd'hui donner l'énergie nécessaire pour vaincre les ennemis du dehors, et maintenir au-dedans toutes les parties de l'organisation sociale.

Le lieutenant général Charles Hesse, commandant la sixième division, y résidoit depuis peu de temps. Il succédoit à des hommes qui, après avoir

usé toutes les ruses de l'hypocrisie, pour paralyser tout ce qui étoit sous leur main, avoient fini par rejoindre hors du territoire français les traîtres dont ils n'étoient au-dedans que les infâmes complices. Le peuple, dont le tact est si sûr à la longue, souffroit avec une inquiétude extrême tous ceux qui prenant la même marche, c'est-à-dire, l'inertie, la tiédeur, les expressions d'un modérantisme fallacieux, lui présageoient encore de nouvelles perfidies. Le patriotisme hardiment prononcé de Charles Hesse faisoit donc le plus heureux contraste avec ce qui avoit précédé. Tout sembloit prendre une activité jusqu'alors inconnue; aussi les bons citoyens remis dans leur véritable direction, s'empressoient à l'envi de témoigner au général leur confiance et leur attachement, tandis que les aristocrates se trouvoient tout-à-fait jetés hors de leur sphère accoutumée.

Cependant ceux-ci n'avoient pas entièrement perdu l'espoir de nuire. Ils cherchoient à fatiguer de dégoûts le général par des calomnies de toute espèce. Plusieurs agens militaires l'isoloient de toute communication dans leur service, soit par des réponses évasives, soit en taisant ce dont il étoit de leur devoir de l'instruire; ensorte que ne pouvant obtenir ce qui lui étoit nécessaire pour se mettre au fait des objets de son commandement, ce général s'étoit vu forcé de suspendre les fonctionnaires qui affichoient si scandaleusement leur incivique mauvaise volonté, et se trouvoit ainsi presque seul pour remonter une machine presque entièrement désorganisée.

Tel étoit l'état des choses à notre arrivée. Nous nous fîmes rendre un compte détaillé de toutes les branches du service militaire, et nous l'approfondîmes avec soin.

La garnison étoit en grande partie formée de volontaires nationaux, avec peu de soldats d'artillerie, et un petit corps de troupes à cheval. Le général nous fit l'éloge de leur conduite.

Nous visitâmes les fortifications, accompagnés d'officiers de différens grades, de membres des corps administratifs et d'autres citoyens. Elles étoient dans un état tel, qu'avec de légers travaux auxquels on travailloit déjà, ou qui furent à l'instant ordonnés pour être suivis avec activité, la place devoit se trouver dans peu en aussi bon état que sa localité le comporte. Elle a, comme on sait, des avantages et des inconvéniens tenant à son site naturel, qu'aucune force ne sauroit changer. Mais enfin, avec des approvisionnemens suffisans, on peut assurément faire la plus vigoureuse résistance dans cette ville. Le seul genre d'attaque qu'elle ait même eu à redouter, c'est le bombardement. Mais il faut convenir qu'aucune place ne peut en être à l'abri. Et les généreux citoyens de Lille et de Thionville n'ont-ils pas démontré à l'Europe, étonnée de leur courage, qu'il n'y a plus désormais à espérer de réduire les François par ce moyen? Nous nous plaisons dans cette occasion à rendre hommage aux sentimens d'un grand nombre de citoyens de Besançon, qui nous ont manifesté la plus ferme résolution d'imiter, si le cas arrivoit, un si glorieux exemple.

Cependant il manquoit d'ingénieurs pour diriger les travaux. Le capitaine Legrand, dont le civisme nous étoit connu, et qui étoit à proximité, se rendit sur le champ dans cette ville sur notre réquisition, indépendamment de ce que le maréchal-de-camp Deshauts-Champs devoit y rester après l'achèvement de notre tournée des frontières. Enfin, il fut demandé

au ministre de la guerre de suppléer le plus tôt possible à ceux des officiers de ce corps qu'il étoit encore nécessaire de remplacer

L'artillerie fut également soumise à notre inspection. Le sous-directeur chargé de l'arsenal avoit été suspendu, à raison de son incivisme notoire. Son successeur provisoire ne pouvoit se mettre au fait du service, parce que les scellés avoient été mis sur les papiers du sous-directeur qui s'en étoit allé sans permission. L'approvisionnement des munitions de guerre n'étoit pas complet, et on ne pouvoit même s'assurer de ce qui avoit été ordonné. Entre autres choses, une qui certes est bien étrange, c'est qu'il fallut confronter péniblement des états discordans, quoique portant la signature d'officiers d'artillerie, et faire procéder à plusieurs reprises à une vérification sur les lieux, pour parvenir enfin à constater la quantité exacte de bouches à feu qui étoient sur les remparts. En un mot, ce service étoit dans la stagnation la plus fâcheuse.

Dans ces circonstances, nous crûmes n'avoir pas d'autre parti à prendre que de mander le directeur de l'artillerie résidant à Auxonne, dont jusqu'alors le général Hesse n'avoit pu obtenir les renseignemens nécessaires, sous le prétexte que cette dernière ville n'est pas comprise dans la sixième division militaire.

Je ferai remarquer en passant que cette séparation, lorsqu'il s'agit de faire des préparatifs de guerre sur les frontières voisines, est extrêmement nuisible au bien du service. Les inconvéniens s'en font sentir si continuellement, que plusieurs fois la demande de réunir Auxonne à la sixième division, au moins pour le temps de guerre, a été faite; et nous avons déjà

prié la Convention, dans une de nos lettres, de se faire présenter incessamment un rapport qui la mît à même de prononcer sur cet objet.

Quoi qu'il en soit, le directeur vint : nous lui fîmes une série de questions, dans une séance en quelque sorte publique par la réunion de députés de tous les corps administratifs, du général et de plusieurs autres officiers que nous y avions invités. Le scellé chez le sous-directeur fut levé suivant les formalités usitées, afin que nous pussions en examiner les papiers. Malgré, tout cela ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous obtînmes quelques éclaircissemens. Les fonds faits pour l'année, les ouvrages ordonnés, ce qui en avoit été exécuté, l'état des marchés ou adjudications, la comptabilité, la tenue des écritures, les projets pour l'avenir, tout étoit dans un tel désordre, que les traces des différens objets échappoient aux recherches.

Après avoir pris la résolution de conférer à notre retour avec le comité de la guerre et le ministre, sur les moyens de changer des formes si vicieuses, et qui d'ailleurs, par la clandestinité dont on s'efforce de les couvrir, sont absolument en opposition aux principes de nos loix actuelles, nous finîmes par suspendre un capitaine attaché aux forges, que nous remplaçâmes aussi-tôt par un lieutenant aussi recommandable par son patriotisme que par son expérience. Nous demandâmes au général Biron le capitaine Montfort, également digne de remplir la place de sous-directeur. Enfin, nous établîmes provisoirement, par une réquisition écrite, l'ordre habituel dans lequel le service de l'artillerie devoit être fait à l'avenir, les relations des officiers de ce corps avec le général, ainsi que les comptes que celui-ci étoit autorisé à

se faire rendre, afin qu'il pût au moins exercer la surveillance qu'exige l'intérêt de la chose publique, dans toutes les parties de son commandement. Et après nous être assurés qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à transporter à Besançon une partie des canons de l'école d'Auxonne, où ils sont inutiles, pour approcher, autant que possible, de l'état dès long-temps indiqué, où l'armement de la première de ces places auroit dû être mis, nous donnâmes aussi les ordres nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Quant au service des commissaires des guerres, la désorganisation étoit au comble. Les fonctionnaires de ce genre précédemment employés à Besançon y étoient si fortement entachés d'incivisme, qu'il avoit fallu les suspendre ou les déplacer. Il n'y avoit plus alors qu'un commissaire-ordonnateur, faisant le service momentanément, parce qu'il étoit attaché à l'armée du Rhin où on le redemandoit instamment. Nous avions visité avec lui les magasins de subsistances et de fournitures, ainsi que les hôpitaux. Il nous remit même des mémoires fort bien faits sur tous ces objets, et il donnoit tous ses soins à rétablir la régularité convenable dans le service. Mais à son départ, tout alloit de nouveau tomber dans l'abandon : il falloit donc y pourvoir sans délai. C'est ce qui nous détermina à conférer provisoirement les fonctions avec le titre de commissaire des guerres à un nombre suffisant de sujets réunissant les suffrages, soit du général, soit des corps administratifs, ou des meilleurs citoyens.

C'est ainsi que par l'ensemble de ces dispositions, dont le compte détaillé a d'ailleurs été adressé à la Convention dans notre lettre du 23 octobre, nous

sommes parvenus, autant qu'il étoit en nous, à remonter la machine militaire de manière que le mouvement donné à toutes ses parties pût être conservé et à étendu par le zèle actif du lieutenant-général Hesse, et la satisfaction du général en chef Biron qui nous l'a témoigné depuis. De notre côté, nous nous faisons un devoir de reconnoître les soins que les corps administratifs et les citoyens ont mis à nous aider dans nos opérations, et particulièrement le procureur-général-syndic Billaud, justement estimé de ses concitoyens, tant par la pureté de son patriotisme, que par ses talens distingués.

En quittant la ville de Besançon, vos commissaires se transportèrent à Porentruy où ils avoient invité les généraux Ferrier et Falck à venir les joindre, pour conférer ensemble sur tout ce qui concerne la défense de ce pays que l'on sent évidemment avoir une très-grande connexité avec celle de nos départemens circonsvoisins. Vos commissaires, indépendamment de ce qu'ils en annoncèrent dans le temps à la Convention nationale, firent part au ministre de la guerre, ainsi qu'au comité diplomatique de leurs observations relatives, tant aux objets militaires, qu'à la situation politique de ce pays. Mais, sous ce dernier rapport, ils eurent des mesures à prendre dont ils doivent un compte public.

L'arbre de la liberté, qui aujourd'hui ombrage l'état entier du Porentruy, venoit alors d'être nouvellement planté dans la ville de ce nom. L'aristocratie n'avoit pas manqué d'accuser les troupes françaises qui y résident d'avoir coopéré à l'insurrection, tandis qu'elles s'étoient bornées, après son succès, à témoigner la joie qui convient à des hommes

libres, lorsqu'ils voient leurs frères reconquérir leurs droits imprescriptibles. Vos commissaires reçurent séparément une députation au nom des citoyens régénérés qui tournoient leurs premiers regards vers la France, et celle de l'ancienne régence. Ils répondirent à l'une et à l'autre en conformité des principes de philantropie que les Français ont adoptés pour eux-mêmes, comme vis-à-vis des autres nations.

Mais s'étant informés de la conduite qu'avoit tenue dans ces circonstances le lieutenant-colonel Farincourt, commandant, par son grade, la garnison française de Porentruy, et ayant entendu cet officier confirmer lui-même les inculpations qui lui étoient faites, en disant que voyant les citoyens assemblés, *il avoit fait doubler les patrouilles pour disperser cette populace*, vos commissaires auroient cru trahir les intérêts que vous leur avez confiés, en laissant en activité un fonctionnaire marqué si visiblement du sceau de l'aristocratie la plus méprisable. Ainsi, après l'avoir suspendu et fait retirer dans l'intérieur de notre territoire, ils établirent, par une réquisi- au général Falck, l'emplacement de divers bataillons, de telle manière que, sans les empêcher de marcher au besoin pour les opérations de la guerre, et en suivant l'échelle ordinaire de la supériorité des grades, l'on fût certain, dans tous les cas, de ne voir le commandement de la ville de Porentruy, que dans les mains d'un homme prudent et ferme, digne enfin du caractère national.

Nous passons maintenant rapidement sur la reconnoissance militaire que nous avons faite de la frontière, en commençant par le poste de Blamont.

dont les nouvelles constructions tracées d'après un très-bon projet, mais peu avancées, méritent d'être suivies avec activité, parcourant ensuite plusieurs positions du terrein fort avantageuses, et aboutissant au château de Joux qui, par les soins du général Hesse, vient d'être mis récemment dans un état presque complet de défense.

Arrivés à Pontarlier, un autre genre d'opérations se présenta. Plusieurs communes de ce district et de celui de S. Hippolyte nous furent dénoncées pour leur incivisme, que nous avions déja eu l'occasion de juger en partie en les traversant. Là, les patriotes, ne formant pas le plus grand nombre, y étoient opprimés, et on ne s'en appercevoit que trop aux résultats des élections. Le service de la garde nationale s'y faisoit avec une négligence coupable; de sorte que, par exemple, la loi sur les passe-ports ainsi que sur la défense de l'exportation du numéraire, y étoit souvent violée. Enfin, ce qui étoit le plus fâcheux, le fanatisme, d'abord fomenté par les prêtres avant leur déportation, et ensuite entretenu par eux, à l'aide des moyens de séduction les plus odieux, depuis qu'ils avoient fixé leur demeure dans les villages étrangers touchant presque à la frontière; le fanatisme, dis-je, y produisoit ses fruits ordinaires: la discorde, les dissentions, la haîne des loix nouvelles, et l'anéantissement de l'esprit public.

Cet état affligeant pour les amis de la liberté exigeoit la recherche de mesures réprimantes, dont nous ne pouvions négliger de nous occuper, ni différer l'exécution, sans trahir nos devoirs, en n'usant pas des pouvoirs dont la Convention nationale nous

avoit investis. Voici les principaux moyens que nous adoptâmes :

1°. Nous fîmes venir à Pontarlier les officiers municipaux de dix-sept communes des environs, ainsi que d'autres fonctionnaires publics qui étoient le plus suspectés. Rassemblés dans une séance extraordinaire, en présence des corps administratifs, nous leur reprochâmes les maux que leur indifférence, ou leur mauvaise volonté, faisoit rejaillir sur leurs concitoyens ; et nous les exhortâmes à les réparer à l'avenir par une meilleure conduite. Le plus grand nombre parut touché de nos représentations, et se retira en manifestant de meilleures résolutions.

2°. Pour propager plus au loin l'effet des principes qui nous avoient inspirés en leur parlant, nous nous en fîmes la matière d'une adresse fraternelle à tous les habitans de nos frontières près la Suisse. Cette adresse fut imprimée sans retard, et l'affiche ordonnée dans toutes les communes auxquelles elle étoit destinée.

3°. Mais cela ne touchoit pas encore au but qu'il falloit atteindre. Nous suspendîmes quelques-uns de ces officiers publics qui, par leur opiniâtreté ou leur conduite passée, ne laissoient aucun espoir de conversion; et nous eussions encore plus généralisé cette mesure de rigueur, si l'approche du temps des réélections n'eût pas présenté le moyen naturel des remplacemens plus conformes à l'intérêt public.

4°. Et comme il eût été dangereux de laisser procéder à ces réélections dans des chef-lieux de cantons qui, formant un foyer de fanatisme et d'incivisme, pouvoient détourner les assemblées du sens patriotique où il est si important de les maintenir, nous confirmâmes et étendîmes la mesure déja prise à ce

sujet par le département au mois d'août dernier, celle d'indiquer d'autres lieux pour la tenue de quelques-unes de ces assemblées primaires (1).

5°. Enfin, après avoir prescrit un mode plus efficace d'opérer la surveillance confiée aux employés des douanes de la frontière, il nous parut que pour en assurer l'exécution, il seroit utile de répartir en plusieurs endroits des détachemens de gardes nationaux, de trente hommes environ, avec d'autant plus de raison, que c'étoit un moyen infaillible d'y renforcer l'esprit public : c'est pourquoi nous en concertâmes les placemens avec l'administration du district et l'adjudant-général de la division, de la manière la plus convenable sous ces divers rapports combinés.

En terminant ce que nous avons à dire de la ville de Pontarlier, il nous est bien agréable d'avoir à mettre en opposition le patriotisme pur et ardent de ses habitans, avec le tableau que je viens de tracer. L'administration du district, la municipalité, remplissent leurs fonctions avec zèle. Ne s'étant pas bornées à provoquer l'attention de la Convention nationale sur cette partie des frontières, elles nous avoient préparé à l'avance des notes sur diverses branches du service public où l'on remarquoit des abus, et plusieurs citoyens s'y réunirent pour nous

(1) Depuis notre arrivée, les officiers municipaux de l'une de ces communes, *celle de Frasne*, ont adresé à un de nos collègues une pétition qu'il nous a communiquée, et dans laquelle ils cherchent à se justifier du reproche d'incivisme. Nous nous interdisons de prévenir le jugement que la convention en portera, et nous demandons nous-mêmes le renvoi de leur mémoire au comité des pétitions.

dénoncer ces abus avec ce courage qui met l'amour de la patrie au-dessus de toute autre affection. La garde nationale manifeste également les meilleurs sentimens ; et se présente dans une très-bonne tenue. Son chef de légion, le citoyen Caffaud, n'avoit pas attendu le décret qui supprime la décoration militaire, pour offrir la sienne à la patrie, entre les mains de la municipalité qui nous l'a remise : nous l'apportons de sa part à la Convention nationale.

La route que nous avions à tenir parallèlement au Jura, avant de nous rendre dans le pays de Gex, n'offrant à nos remarques que des positions militaires formidables pour défendre le pays contre toute invasion des ennemis, et dont la description est d'ailleurs inutile à placer ici, d'autant plus qu'elle se trouve dans nos lettres particulières, nous nous bornons à signaler le patriotisme que nous avons eu lieu de reconnoître dans les villes de Salins et de S. Claude.

Quant au pays de Gex, sa situation dans une plaine qui laisse ouvert tout le contour de sa frontière, fait que le système de la guerre doit y être bien différent de celui qui convient à la région montueuse que nous avions traversée auparavant. La proximité de la ville de Genève, place forte à laquelle nous n'avons rien de semblable à opposer, ajoute encore à cette différence et ne peut que donner des regrets sur l'abandon des ouvrages et du port qui avoient été commencés à Versoix ; ouvrages si sagement conçus sous les rapports militaires, politiques et commerciaux.

Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions, parce qu'elles

qu'elles mènent à l'examen de questions importantes que ni le temps, ni les circonstances, ne permettent de discuter ici.

Je ne rappellerai pas non plus la réquisition que nous fîmes aux municipalités, districts et départemens-frontières de la Suisse, pour faire reconduire hors des limites du territoire français, les émigrés qui y seroient rentrés afin d'échapper à la sévérité de la loi sur leur bannissement, avant qu'elle ait été publiée. Tout est maintenant terminé à cet égard, puisque la convention nationale a, par une loi nouvelle, confirmé en quelque sorte et encore étendu nos mesures provisoires.

Je viens à un abus contre lequel les plaintes multipliées retentirent autour de nous : c'est l'exportation des subsistances de première nécessité et des bois de chauffage, qui se fait à l'étranger par la facilité du passage dans la lisière de ce district. On conçoit effectivement combien la surveillance doit être difficile, lorsque le terrein ne l'aide pas par quelque obstacle naturel. Mais il est fâcheux d'avoir à reprocher à des officiers municipaux de favoriser eux-mêmes cette violation des loix. Dans les communes limitrophes, il s'est établi d'ailleurs un nombre de boulangers tout-à-fait disproportionné avec celui des consommateurs du pays, et qui vendent au-dehors de grandes quantités de pain, lorsqu'ils n'ont pas pu sortir de blé. Il est bien instant que la Convention remédie aux effets d'une liberté si abusive, que l'ancien régime ne souffroit pas dans les temps de disette, mais qui se maintient aujourd'hui à la faveur d'une patente dont le prix est le plus souvent payé par les provocateurs des spécula-

tions les plus désastreuses, qui savent bien ensuite s'indemniser de cette avance.

Nous avons cherché à tirer des informations sur cet objet, soit de l'administration de district, de plusieurs municipalités, ou de quelques citoyens; soit en interrogeant des agens militaires et des fournisseurs de l'armée; mais il nous a été très-difficile d'obtenir des renseignemens précis. Ce qui nous a le plus frappés, c'est que les formes usitées dans ce dernier service, et l'obscurité qu'on a tant de peine à en écarter, produisent déja seules un très-grand mal par les inquiétudes qu'elles font naître dans le public. Cependant, en attendant un meilleur ordre de choses, nous avons recommandé la plus exacte vigilance aux municipalités, en disposant encore dans plusieurs communes des cantonnemens de gardes nationaux pour y concourir, et assurer l'entière exécution de la loi.

Cette mesure avoit été prise de concert avec le maréchal de camp Doraison commandant dans le département, que nous étions allés trouver à Ferney où il réside. Ce général est intelligent, actif, instruit et bon patriote; nous en avons tiré des lumières fort utiles pour tout ce qui a rapport au système défensif du département de l'Ain, ainsi qu'au service des troupes qui y sont placées. Les différens bataillons nationaux que nous avons eu occasion d'y voir nous exprimèrent avec énergie les sentimens patriotiques dont ils sont animés, et sur-tout le desir ardent qu'ils ont de partager bientôt les glorieux travaux de leurs frères d'armes, contre les tyrans oppresseurs des peuples.

Ce fut aussi chez le général Doraison que nous eûmes une entrevue avec le citoyen Châteauneuf, résidant de

France à Genève, que nous avions invité de s'y rendre. Il nous communiqua toutes les connoissances que nous avions intérêt de prendre, comme représentans du peuple, relativement à nos missions respectives.

De Ferney nous fûmes à Versoix où nous traversâmes le lac pour joindre le général Montesquiou à qui nous avions des renseignemens à demander, en sa qualité de commandant en chef de la septième division militaire.

Les négociations entamées par ce général avec l'Etat de Genève nous étoient déja connues par la voix publique; nous en étions frappés d'étonnement et d'indignation comme tous les Français sentant la dignité d'hommes libres: aussi, dès notre séjour à Pontarlier, avant le 5 novembre, nous l'avions témoigné en écrivant à Paris à plusieurs de nos collègues. La vue de Montesquiou, ses discours, l'attitude des gens qui l'entouroient, sa manière d'être, enfin, tout fortifia notre opinion. Il nous parut tel qu'à nos collègues qui nous avoient précédés chez lui, tel que la nation qu'il a trahie le connoît aujourd'hui. Nous le lui dîmes clairement, et nous fîmes parvenir au comité diplomatique nos observations, de manière à prévenir toute erreur sur son compte. Le 12 à midi nous le quittâmes; le lendemain il s'évada, sur l'avis qu'il eut du décret d'accusation justement lancé contre lui.

Il ne restoit plus à vos commissaires pour achever la tournée dont vous les aviez chargés, qu'à voir la frontière du département de l'Ain le long du Rhône: c'est ce qu'ils ont fait en visitant le fort Fort-l'Ecluse, le poste de Seyssel et le celui de Pierre-Châtel proche la ville de Belley. Ils ne répé-

teront point ici les observations militaires, déjà consignées dans leurs lettres, qu'ils ont faites sur toute cette ligne. Elle n'offre à l'ennemi que deux gorges par où il ait possibilité de pénétrer dans l'intérieur du pays, et où, par conséquent, il est si facile de se défendre. Les administrateurs du district de Belley, la municipalité et les citoyens de cette ville leur ont offert le spectacle intéressant des sentimens patriotiques dont ils sont généralement pénétrés.

De-là, vos commissaires se sont rendus à Bourg. Après avoir conféré avec l'administration centrale sur différentes parties du service public, ils lui recommandèrent, par une réquisition, d'éclairer leurs concitoyens par une adresse tendante à faire cesser plusieurs abus ou négligences préjudiciables à l'intérêt national. Elle devoit avoir pour objet, premièrement, les difficultés du recrutement des premiers bataillons déjà formés, occasionnée par l'ambition d'arriver aux grades dans la création de nouveaux bataillons, en second lieu, le défaut de connoissance de l'état de la fabrication des piques, ainsi que de la quantité, de fusils qui existent dans ce département, enfin, la provocation à former des compagnies d'artillerie volontaires, qui, à l'imitation de celles existantes dans les autres départemens, se livreroient avec ardeur à l'exercice du canon, cette arme avec laquelle les Français savent aujourd'hui si bien foudroyer les cohortes des despotes.

On peut tirer de la fonderie établie près Mont-Cénis, de grandes ressources pour l'armement en ce genre. Nous y avons vu, à notre passage, plusieurs pièces de campagne qui venoient d'y être très-bien exécutées. On continue d'en fabriquer d'autres

sur la commande des municipalités ou des départemens qui y envoient leurs vieilles pièces pour les refondre, le métal de cloches à leur disposition, et les vieux cuivres qu'ils peuvent rassembler.

Il est encore d'autres objets qui méritent d'être pris en considération par la Convention nationale, mais que nous nous bornerons à indiquer brièvement, et seulement afin de provoquer l'examen plus approfondi qui doit en être fait dans les comités ou par le ministre de la guerre.

De ce nombre, sont les réclamations des soldats et officiers invalides, relativement à leur solde. N'étant pas compris dans la loi qui en accorde une partie en numéraire, et cependant, se trouvant employés à l'extrême frontière, la diminution de valeur des assignats les réduit à une grande détresse. Cet état n'est pas sans doute dans l'intention d'une nation généreuse: nous sollicitons donc de la Convention nationale une décision favorable à ces hommes respectables, vieillis au service de la patrie.

Tout ce qui dépend des commissaires des guerres dans le département de l'Ain, est dans un dépérissement absolu. Depuis long-temps, les fournisseurs de bois et lumières pour les troupes, en demandent sans succès le paiement. Les logemens deviennent extrêmement difficiles à faire avec tous les accessoires. Enfin, c'est une machine à remonter à neuf. Indépendamment des renseignemens particuliers que nous pourrons fournir à ce sujet, nous n'avons pu nous refuser aux représentations des administrateurs qui réclamoient, au moins provisoirement, un commissaire des guerres pour la ville de Bourg. Nous en avons conféré les fonctions au

citoyen Rostain ; connu de ses compatriotes par toutes les qualités qui le rendent propre à cet emploi.

Tel est, citoyens, l'apperçu des principales opérations que nous avons faites pendant notre voyage. Nous concluons de ce que nous avons vu, que les départemens du Doubs, du Jura et de l'Ain, contiennent d'immenses ressources en tout genre. Leur situation topographique, les postes fortifiés à demeure, ou qui pourroient être promptement occupés par des ouvrages de campagne, les facilités qu'on a d'y faire des magasins, les préparatifs qu'on y a déja commencés, quoique jusqu'à ces derniers temps ils ayent été suivis avec peu d'activité, tout concourt néanmoins à assurer que ces départemens, à partir de l'état où ils sont, seroient aisément mis à l'abri de toute insulte, quand bien même la saison de l'hiver n'en rendroit pas l'abord impraticable.

On est également en mesure d'y porter des forces pour des opérations offensives, dès que la Convention l'aura jugé convenable aux justes intérêts de la nation.

Ces ressources, elles sont fondées sur-tout dans l'esprit public qui règne généralement dans ces départemens. Il étoit de notre devoir de vous faire connoître quelques lieux particuliers où il ne s'y montre pas à l'unisson. Nous devons le déclarer également, par-tout ailleurs, l'amour de la liberté a jeté de profondes racines dans le cœur des citoyens, soit des villes, soit des campagnes. Nous l'avons vu mille fois s'épancher par des cris de *vive la république*, les chants de l'air *ça ira* et de l'*hymne Marseillois*. Les citoyens s'empressoient sur notre

passage pour nous charger de rapporter à la Convention nationale leurs vœux, leurs espérances et leur adhésion entière aux décrets qu'elle a rendus. Entre les divers lieux où se passèrent ces fêtes civiques, nous avons à faire une mention particulière de la ville de Pont-de-Vaux, la dernière de celles où nous avons passé dans le département de l'Ain.

Mais c'est sur-tout dans les sociétés populaires, au milieu desquelles nous nous sommes trouvés plusieurs fois, que nous avons observé les germes précieux de l'esprit public, qui, après s'y être fortifiés par les discussions, se répandent et fructifient ensuite parmi les citoyens. Là, les opinions s'accordent presque toujours sur les objets les plus importans. Ainsi, on nous a demandé constamment le jugement de Louis Capet qui ne peut plus être au milieu de nous qu'un sujet de discordes ou d'espérances criminelles ; l'établissement de l'instruction publique, ce complément nécessaire à la révolution pour apprendre aux hommes à jouir heureux de la liberté en évitant ses abus ; enfin, l'uniformité des mesures, afin de détruire les bénéfices illicites d'une classe de fripons, et d'ôter cet appât à la cupidité des accapareurs qui gêne la libre circulation des subsistances et empêche par conséquent qu'elles ne soient vendues à leur véritable prix.

Sur cet article, celui des subsistances, on nous a manifesté plusieurs fois des inquiétudes, et récemment encore à notre passage à Dijon ; ce dont nous avons eu soin d'informer le ministre de l'Intérieur dès les premiers momens de notre retour à Paris. Aujourd'hui, que la Convention nationale est prête à traiter une matière d'une si haute importance, elle démêlera sans doute la véritable cause du

482

mal, ce qu'il peut avoir de réel, ou ce qui ne seroit que l'effet des derniers efforts de l'aristocratie ou des menées non moins coupables des agitateurs. Elle se trouvera bientôt en état d'y porter un remède efficace.

Nous terminons, citoyens, en vous assurant que quiconque a vu nos gardes nationales près des frontières, ne peut, à moins d'avoir le cœur corrompu ou insensible, leur refuser l'admiration qu'elles méritent par leur courage, leur dévouement, leur patience à souffrir toutes sortes de privations ; en un mot, par les vertus héroïques dont elles fournissent sans cesse l'exemple.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.